

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 58/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 16/09/2013	L'an deux mil treize le vingt six septembre à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 26/09/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25</i>	Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila (arrivée 19h10), RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie (départ 20h30), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès (départ 19h45), GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Associations bavannaises / Course du Mont-Bart</i>	Excusés : PETIT Betty, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUH Mourad, PAGNOT Pascal a donné procuration à GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, Absente : GRILLOT Fabienne. Madame Élisabeth MORASCHETTI est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Amicale des Associations bavannaises dans le cadre de la course du Mont-Bart.

La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2013 article 6574.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 26/09/2013
Publiée le 26/09/2013
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

